

**COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le 2 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J-Claude LESCOT, maire en exercice.

**Etaient présent(e)s :** Mmes et MM. BATTAULT, CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA, COURTOIS, DEMAUX, GIRARDOT, LESCOT, LO VERSO, MICHEL, MOREAU, ROTH

**Absents représentés :** M. Jean Louis Lorain donnant pouvoir à M. Jean Claude Lescot

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** M. Jean Luc Demeaux

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**Séance du 08 mai 2017 : Vente de la parcelle AC 479**

Suite à la demande d'achat pour la création d'une maison médicale, l'ensemble des conseillers présents évoquent deux possibilités :

Soit Vendre le terrain en l'état pour 12 000 € soit 25 € / m<sup>2</sup>, et les acquéreurs se chargent de la viabilisation (eau, assainissement, électricité)

Soit viabiliser le terrain par la commune pour un coût approximatif total de 11 000 €, le seul avantage serait de récupérer la TVA.

L'ensemble du Conseil municipal propose de retenir la première solution et charge M. Le Maire de proposer par écrit aux demandeurs cette proposition. Voulant ainsi, eu égard au prix proposé, marquer la volonté de la municipalité de manière significative d'aider à ce projet dont l'ensemble de la population pourrait bénéficier.

**Convention participation aux charges de fonctionnement année scolaire 2016/2017,**

Il s'agit d'une convention entre le syndicat intercommunal des collèges et lycées de Toucy.

La participation des charges financières sera de 34, 8928 € par élève transporté tous établissements confondus. Les frais pour la commune seront de 34, 8928 € un seul élève fréquentant un établissement sur Toucy.

**Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)**

- Vu l'article L 2333-9 du code général des collectivités territoriales susvisé fixe les tarifs maximum de la taxe locale. Les tarifs sont révisés chaque année selon le cours de l'indice des prix à la consommation, hors tabac. Le taux de la variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2018 s'élève à +0.6 %, soit pour les communes de moins de 50 000 habitants un tarif maximum de 15, 50 €.

- Le conseil municipal décide de fixer le tarif applicable sur la commune de 15, 50 € pour 2018.

**Devis Atria Architecte**

Suite au futur projet d'équipement de type multisports en structure bois et textile pour un début de travaux en 2018, le projet n'ayant pas de technicité particulière, la société Atria Architecte propose un devis d'honoraire pour les études et le suivi du chantier, calculé sur un taux de 7% de l'enveloppe financière de 350 000 € soit une rémunération de 24 500 € HT.

Le conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Atria Architecte, charge M. Le Maire de signer tous documents nécessaires.

**Adhésion au syndicat mixte « fédération des eaux Puisaye Forterre »**

Suite à la fusion des syndicats intercommunaux en eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et modification de leurs statuts, la commune de Fleury la Vallée désirent adhérer aux syndicats des eaux de Puisaye Forterre (délibération en date du 16 décembre 2016), il est nécessaire que la municipalité adhère à la nouvelle

« Fédération des eaux Puisaye Forterre » au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'assemblée délibérante décide d'adhérer à la fédération des eaux de Puisaye Forterre.

### **Modification du plan de circulation en agglomération**

Suite au courrier de la commune à l'agence routière notifiant le projet de la mise en sens unique de la rue de la Croix de Buissée afin de créer le cheminement piétons.

Après travaux, la rue de la Croix Buissée perdrait son caractère de route départementale. Il pourrait être envisagé à terme de déclasser cette voie pour la restituer à la commune, ainsi qu'un tronçon hors agglomération de l'actuelle route départementale n°176 et de classer la route d'Orléans dans le domaine public routier départemental.

### **Décision modificative DM N°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative suite à une double émission de titre pour une subvention versée par le SDEY sur le budget 2015.

La décision modificative sera la suivante :

O22 : - 7 749.74 €

O23 : + 7 749.74 €

O21 : + 7 749.74 €

13258 : + 7 749.74 €

L'assemblée délibérant accepte à l'unanimité la décision modificative.

### **Devis Berger Levraut Chorus Portail pro**

Suite à l'évolution des échanges sécurisés entre les entreprises et les collectivités, à la mise en œuvre de la facturation électronique.

Le devis Berger Levraut est estimé à 750 € HT soit 900 € TTC

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le devis, charge M. le Maire de signer tous documents nécessaires à la mise en place dudit contrat.

### **Informations diverses**

#### **Association ASEF**

M. Le Maire informe l'assemblée que l'association ASEF organise une réunion publique d'information sur la question des nouveaux compteurs communicants, le 14 juin à 20 H au sein de la salle polyvalente.

M. Michel Doublet, président de l'association « nuisance dans l'habitat et son environnement » y présentera un exposé.

Cette réunion sera suivie d'un débat convivial.

D'autre part, l'association fait une étude sur l'ensemble du canton concernant le covoiturage. Un compte rendu sera disponible sur leur site, le questionnaire joint au compte rendu sera à retourner à l'association ASEF.

#### **Cantine.**

M. le Maire donne lecture du mail transmis par le percepteur concernant le décret 2017-509 du 07/04/2017 à l'assemblée délibérante.

Pour respecter le décret cité ci-dessus, à compter du 02 mai 2017, il faudrait isoler les factures inférieures au seuil de 15 € (cantine, garderie, eau, assainissement, etc.).

La perception propose deux solutions soit

Créer une régie de recette par budget, pour pouvoir encaisser en mairie les factures. Soit effectuer la facturation bimensuelle, trimestrielle semestrielle.

Concernant le service cantine et frais de garderie, une étude est en cours afin de ne pas pénaliser les parents.

#### Yonne tour sport

M. Le Maire confirme la venue de L'Yonne Tour Sport sur la commune le 14 juillet.

La commune doit prévoir les repas du midi des organisateurs.

#### Bureau de vote

Mise en place du bureau de vote lors des élections législatives 1<sup>er</sup> et 2<sup>de</sup> tour.

#### Petit Point sur les travaux communaux

- Arrivée d'un sens giratoire route d'Auxerre, route d'Orléans, prêté par les services du SRD ;
- Tondeuse auto portée est arrivée ;
- Bordure des trottoirs : 2devis ont été reçus, un est encore en attente.
- La main courante, l'aménagement du city stade côté route du Césroy et les pares ballon sont commandés.
- Les cours de tennis : Concernant la construction du cours de tennis, des devis du terrassement sont toujours en attente, celui-ci devrait avoir lieu début septembre, l'abattement du mur sera effectif durant les vacances estivales.
- La création du cours de tennis se déroulera juste après le terrassement, par contre la rénovation de l'ancien cours de tennis aura lieu après la création du nouveau afin de ne pas perturber les clubs et les pratiquants.
- Le Mille Club : Les devis ont été signés, la couleur du bardage retenue est le « Moka »
- Vidéo surveillance, deux fournisseurs ont été retenus. Une réunion de travail est programmée par la commission travaux en lien avec le gendarme référent de la brigade de Charny/Aillant en vue de l'étude de ces dossiers
- Action prévention sécurité routière, pour les seniors qui a eu lieu le lundi 22 mai 2017 :  
9 seniors sur 12 inscrits, ont participé à la sensibilité sécurité routière. Cette action a été organisée par l'auto-école de Gambetta à Joigny, conjointement avec les coordinateurs de la sécurité routière de la préfecture.  
L'action prévention s'est effectuée en deux parties :  
  
Une partie conduite : avec deux véhicules (manuel, et automatique) le principe étant de faire conduire les deux véhicules.  
  
Une partie théorique : projection de diaporamas, transmission d'informations sécurité routière.
- Une action sensibilisation sécurité avec les associations est programmée le samedi 16 septembre, des véhicules simulateurs seront mis à disposition. Une réunion préalable est à prévoir avec les associations.

#### Cimetière :

Suite au travail de recherches sur les disparus lors de la guerre 14-18 par sa petite fille, M. Roger FILIPI ancien combattant souhaiterait que les tombes non entretenues soient rafraichies pour le centenaire de l'armistice en 2018. Ces travaux pourraient être subventionnés par un ou des organismes d'anciens combattants.

## L'Eglise

M. Le Maire a répondu à une invitation faite par l'archevêque du diocèse de Sens -Auxerre M<sup>GR</sup> Giraud pour un échange de vues sur l'édifice dont nous avons la charge. Plusieurs points ont été évoqués ; notamment les concerts organisés dans le passé par l'association de sauvegarde du patrimoine, destinés à améliorer l'utilisation de l'église ; et, la pose de grilles en fer forgé à l'église, financée par l'association de Sauvegarde du patrimoine suite à un don anonyme qui a permis l'ouverture des portes afin de pouvoir assainir l'édifice. L'Eglise est ainsi ouverte toutes les après-midi.

Séance levée à 20 h

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Fleury-la-vallée (ASEF)  
Mairie, 26 Grande Rue 89113 Fleury-la-vallée.

[asefcontact@yonnelautre.fr](mailto:asefcontact@yonnelautre.fr)

Immatriculation : W891005000

**Vers un service de covoiturage dans l'Yonne pour nos trajets courts réguliers ou occasionnels : merci de participer à l'enquête**

Seriez-vous intéressé(e) par du covoiturage pour aller travailler?

Je ne travaille pas/plus

Oui

Non

Seriez-vous intéressé(e) par du covoiturage pour aller faire vos courses?

Je fais mes courses où j'habite

Oui

Non

Pour quels autres déplacements souhaiteriez-vous le covoiturage? (Plusieurs réponses possibles)

Cinéma

Spectacles

Concerts

Soirées associatives

Rdv santé

Services administratifs

Services bancaires

Visite Amis ou Famille

Autre choix : .....

Seriez-vous prêt(e) à emmener des passagers avec vous ?

Oui

Non

Seriez-vous prêt(e) à être covoituré(e) ?

Oui

Non

Comment voudriez-vous réserver en priorité vos rdv de covoiturage ?

Application Smartphone/Tablette

Site Internet

Service par téléphone fixe (à des horaires ouvrables)

Quel type de service de covoiturage souhaiteriez-vous?

Gratuit

Alternance ou échange de services

Cotisation/abonnement

Payable au kilomètre parcouru

Autre choix : .....

Quel est votre canton ou ville/village de résidence ?

.....

Indiquez votre mail si vous désirez être informé(e) des suites de ce dossier par l'ASEF

.....@.....

à retourner avant fin juillet 2017 à la Mairie de votre résidence ou à :

Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Fleury-la-vallée (ASEF)

Mairie, 26 Grande Rue 89113 Fleury-la-vallée

ou remplir en ligne ici : <https://yonnelautre.fr/spip.php?article12878>

Pour toute question, contacter [asefcontact@yonnelautre.fr](mailto:asefcontact@yonnelautre.fr)